

Vos questions / nos réponses

# Cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 20/11/2014 14:33

bonjour je suis une maman d'un fils de 21 ans qui s'enfonce avec ses pétards et ne c'est plus quoi faire il était en cdi mais là çà fait 2 mois qu'il est en maladie plus capable de se concentrer pour son boulot électricien que faire pour lui??????

---

**Mise en ligne le 22/11/2014**

Bonjour,

Lorsqu'une personne a une consommation excessive de produit psycho actif, cela vient révéler un malaise. La dépendance, vient alors aider la personne à supporter son état de mal-être, offrant l'illusion d'un apaisement, d'une fuite. Si votre fils a de telles consommations, nous pouvons supposer qu'il rencontre des difficultés dans d'autres domaines de sa vie : relations amicales ou sentimentales, confiance en lui, orientation professionnelle par exemple. Il nous semble important, de ce fait, d'avoir une vision d'ensemble du problème et de ne pas se focaliser uniquement sur la question du cannabis. Cela pourrait vous aider à ouvrir le dialogue et à lui proposer de l'aide. Il pourrait en effet rencontrer des éducateurs ou psychologues afin de trouver un soutien extérieur à la famille et pouvoir se confier librement. Des consultations gratuites et anonymes sont possibles dans des Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ou dans des centres de soins en addictologie (CSAPA).

Sachez que ces structures reçoivent également les parents indépendamment de la volonté du jeune de consulter. Des professionnels spécialisés proposent alors, un soutien et un accompagnement parental concernant la relation parents – enfants et les consommations de produit psychoactif.

Vous pourrez trouver des adresses de ces centres dans notre rubrique [« s'orienter »](#).

Vous nous parlez par ailleurs de ses difficultés pour se concentrer, cela semble évocateur d'une souffrance psychique, qui pourrait nécessiter des soins par un traitement et/ou une psychothérapie par la parole. Dans ce cas, il aurait la possibilité de demander un suivi psychologique dans un Centre Médico-Psychologique (CMP). Les consultations y sont gratuites et anonymes.

Cordialement.

